



PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : UN + Formations - SIRET 81949915300057

Référence et Intitulé : CV169-2 - Les charges récupérables sur le locataire

Durée : 3h30

Type : Classe Virtuelle

Public

Assistants syndic

Objectifs pédagogiques

- Distinguer les charges récupérables et non récupérables sur le locataire.

Pré-requis

Etre un professionnel de l'immobilier.

Programme

1 - INTRODUCTION

- Les textes applicables et leur évolution.
- L'importance de l'information.

2 - LES CHARGES RECUPERABLES

- La définition de la charge locative.
- Le décret 713 du 26/08/1987 en pratique.
- Analyse point par point d'une liste exhaustive (exposé et cas pratiques).
- La répartition des charges.
- Le mécanisme de récupération auprès du locataire.

3 - QUESTIONS / REPONSES

Moyens pédagogiques

Séance de formation en classe virtuelle.

Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : **Meelk**
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE



PROGRAMME DE FORMATION

Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de la classe virtuelle directement via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr
Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %.

Coordonnées pour support :

- e-mail : contact@unplus.fr

Matériel nécessaire

Ordinateur ou tablette avec connexion internet.

Navigateur préconisé : Chrome.



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : **Meelk**
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE